

## DÉLIBÉRATION n° 2023\_10\_099

Nbre Membres	25
En présentiel	14
En visio	3
Pouvoir	2
Nbre de voix	19
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

**OBJET : 04900-CIASMELLOIS EN POITOU-Convention de cession de repas avec le CCAS de Lezay**

Le 5 Décembre 2023 à Lezay, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le mardi 28 Novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

**Étaient présents :**

**En présentiel :**

**Ayant voix délibérative :**

Fabrice MICHELET, Président, Sylvie COUSIN (et mandataire de Jacqueline CHARLES), Vice-Présidente, Nicole BETTAN, Philippe BLANCHET, Christine BOURDIER, Bernadette DORET-FOURNIER, Olivier GAYET, Louis-Marie GERMAIN, Anne GIRAULT (et mandataire de Fabienne MANGUY), Annette MACHET, Luc RIBEYRON, Odile TAPIN, Odile THELLIER,

**N'ayant pas voix délibérative :**

Muriel BENELHADJ, Kim DELAGARDE,

**En visio :**

**Ayant voix délibérative :**

Maïté CROMER, François GRASSWILL, Jean-Marie HAYE

**Étaient excusés ou absents :**

Katia BANLIER, Nicole BOUILLON, Jeannie LE SAUX, Yoann RICHARD, Marie-Claire VEQUE

**Secrétaire de séance :** Olivier GAYET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention

**Monsieur le Président expose,**

La convention de cession de repas à emporter à destination des bénéficiaires du local des routards géré par le CCAS de Lezay est arrivé à échéance le 20 octobre 2023.

**Monsieur le Président propose,**

Il est proposé de reconduire cette convention pour une nouvelle période d'un peu plus de 3 ans courant du 21 octobre 2023 au 31 décembre 2026 sur les mêmes termes, y compris le tarif unitaire de 6,55 € révisable annuellement.

**Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- VALIDE la conclusion d'une nouvelle convention (ci-jointe) pour la cession de repas à emporter à destination des bénéficiaires du local des routards géré par le CCA de Lezay pour une période allant du 21 octobre 2023 au 31 décembre 2026 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

A Lezay, le 11 décembre 2023

Le Président,  
Fabrice MICHELET,

